



### Séance ordinaire du 02 septembre 2022

Le vendredi 02 septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mars-sur-Allier se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : CIRETTE Laurent, CHEVALIER Véronique, CLÉMENT Odile, DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel (18h50), HUMBERT Marie (18h40), MERLE Isabelle (18h37), PETIT David

Pouvoir donné à : -

Excusé(s) sans pouvoir : BOULON Baptiste

Non excusé(s) : -



Ordre du Jour :

Désignation d'un secrétaire de séance  
Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juin 2022  
Point sur les dossiers d'urbanisme en cours  
Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01 janvier 2023  
Adhésion de la commune de Chevenon au SIAEP Allier Nivernais  
Demande de congés pour convenance personnelle René MAKAROF  
Comice agricole du canton en 2023  
Questions et informations diverses

Séance ouverte à : 18H35



#### DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/001 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Véronique CHEVALIER est désignée secrétaire de séance.

#### DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/002 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2022

Aucune remarque formulée.

Après délibération, avec 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu ainsi présenté.

**DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/003**  
**POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS**

**1/ CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION (CUa)**

Pétitionnaire : SELAS JOURDIER-CHERAMY-REROLLE

Date : 21 juin 2022

Adresse : 25 Route de Moiry

Parcelles : A670-405-406-408-411

**2/ CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL (CUB)**

Pétitionnaires : BONAL Olivia et ROGOZINSKI Romain

Date : 19/07/2022

Adresse : 42 Route du Veurdre

Projet : Réaménagement de la partie habitable, aménagement des combles, aménagement de l'écurie en pièce habitable et aménagement d'un débarras en pièce habitable

**3/ DECLARATION PREALABLE**

**1<sup>er</sup> dossier** : DOUX Jérémy - 19 Chemin de Maré

Projet : Ouverture d'une fenêtre sur un mur extérieur

Erreur de formulaire CERFA et pièces complémentaires non fournies

**2<sup>ème</sup> dossier** :

Projet : Ouverture d'une fenêtre sur un mur extérieur

Date de dépôt : 16 juin 2022

Date d'envoi : 16 juin 2022

État du dossier : Accord tacite le 16 juillet 2022

**MAZERAT Laure - 1 Route de Saincaize**

Projet : Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en PVC blanc de dimensions identiques. Remplacement de la porte d'entrée actuelle par une porte en PVC blanc. Pose d'un velux bois côté route. Peinture de la façade ton pierre.

Date de dépôt : 24 mai 2022

Date d'envoi : 27 mai 2022

État du dossier : Accord tacite le 05 août 2022

**GIEMZA Samuel - 4 Route de l'Eglise**

Projet : réfection du mur d'enceinte de la propriété en parpaing. Hauteur du mur : 0,8m Hauteur des piliers : 1,70m. Pose d'une rambarde sur le mur. Mur enduit ton pierre

Date de dépôt : 01 septembre 2022

Date d'envoi : 02 septembre 2022

État du dossier : En cours d'instruction

**4/ PERMIS DE CONSTRUIRE**

**CIVADE Chris - 17 Route du Veurdre (maison) Champ de Dessus (terres agricoles)**

Projet : Construction d'un bâtiment agricole de stockage matériel

Date de dépôt : 29 mars 2022

Mars-sur-Allier  
58240

Le Maire,  
Jean DELEUME

Date d'envoi : 31 mars 2022

Modification du délai d'instruction le 21 avril 2022 - délai porté à 4 mois au lieu du délai de droit commun de 3 mois

État du dossier : Octroi le 16 juin 2022

**COUSIN Arnaud - 12 Chemin de Maré**

Projet : Aménagement partiel des combles (ouverture d'1 trémie pour créer un escalier - création de 5 châssis de toit - doublage et isolation à l'intérieur) et création d'un portail (2 piliers en maçonnerie + enduit beige clair ; portail plein H=1m70, L=4m00 en aluminium gris RAL 7016)

Date de dépôt : 18 juillet 2022

Date d'envoi : 19 juillet 2022

Etat du dossier : Octroi le 16 juin 2022

#### **DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/004**

#### **ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 ABRÉGÉE AU 01 JANVIER 2023**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

Instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales. Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec possibilité d'anticiper le passage dès le 01 janvier 2022.

Cependant afin d'adapter au mieux cette nouvelle nomenclature à l'organisation de communes petites ou moyennes ; une nomenclature M57 abrégée a été instituée pour une application aux communes de moins de 3 500 habitants.

Cette version abrégée ne nécessite pas le vote de règlement budgétaire et financier ou l'obligation d'amortir les biens, sauf subvention d'investissement versée.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Vu l'avis favorable du Comptable, reçu le 30 Août 2022

Mars-sur-Allier  
58240

Le Maire,  
Jean DELEUME

*Ceci étant exposé et après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Conseil Municipal :*

- *Approuve et adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée pour le budget principal de la commune de Mars-sur-Allier à compter du 01 janvier 2023.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.*

#### **DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/005**

#### **ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHEVENON AU SIAEP ALLIER NIVERNAIS**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par la commune de Chevenon d'adhérer au SIAEP Allier Nivernais au 01 janvier 2023.*

*Dans sa séance du 27 juin 2022, le conseil syndical du SIAEP Allier Nivernais a accepté, à l'unanimité, la demande d'adhésion de la commune de Chevenon.*

*Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette adhésion.*

*Ceci étant exposé et après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Conseil Municipal accepte la demande d'adhésion au SIAEP Allier Nivernais Municipal au 01 janvier 2023 formulée par la commune de Chevenon.*

#### **DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/006**

#### **DEMANDE DE CONGÉS POUR CONVENANCE PERSONNELLE RENE MAKAROF**

*Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de congé pour convenance personnelle formulée par René MAKAROF le 01 juillet 2022.*

*La durée de ce congé pour convenance personnelle est de 6 mois, du 01 octobre 2022 au 31 mars 2023.*

#### **DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/007**

#### **COMICE AGRICOLE DU CANTON EN 2023**

*Le Comice Agricole du canton de Saint Pierre le Moutier revient en 2023.*

*Une réunion préparatoire est prévue le vendredi 23 septembre 2022 à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Pierre le Moutier afin de réélire le bureau organisateur de ce Comice Agricole.*

*Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour la vie de notre canton.*

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**  
**DÉLIBÉRATION N° 2022/SEPTEMBRE/008**  
**REUNION D'ÉCHANGE AVEC LES ADMINISTRÉS**

Une réunion préparatoire est prévue le vendredi 9 septembre 2022 à 18h30.

La réunion d'échange avec la population est prévue le vendredi 23 septembre 2022 à 18h30 à l'espace Jean-Philippe PETIT.

Une publication FaceBook et Panneau Pocket sera effectuée le vendredi 9 septembre 2022, dans la journée.

Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des Marciens durant le week-end du 10 et 11 septembre 2022, accompagné d'un mail de rappel le lundi 12 septembre 2022.

Des relances FaceBook, Panneau Pocket et mail sont programmés pour le vendredi 16 septembre 2022.

**DÉLIBÉRATION N° 2022/SEPTEMBRE/009**  
**DOSSIER DE SUBVENTION DETR 2022**

Le dossier de demande de DETR a été déclaré complet le 28 février 2022. Il est actuellement en cours d'instruction auprès des Services de l'État.

**DÉLIBÉRATION N° 2022/SEPTEMBRE/010**  
**ALARME BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Le système d'alarme des bâtiments communaux (garage de la Saulaie, Mairie et Salle Georges Léger) a été changé courant août 2022.

**DÉLIBÉRATION N° 2022/SEPTEMBRE/011**  
**TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL FRANCOISE CLOT**

Des travaux ont été effectués dans le logement communal situé au-dessus de la Mairie occupée par Françoise CLOT :

- Enlèvement des encombrants et nettoyage de la cave par la société ALLIANCE PROPRETÉ SERVICE pour un coût de 566,40 € TTC
- Remplacement de la baignoire par une cabine de douche par l'Entreprise SAMUEL VINCENT pour un coût de 2160,00 € TTC

Quelques travaux d'électricité restent encore à réaliser.

**DÉLIBÉRATION N° 2022/SEPTEMBRE/012**  
**CENTRE SOCIAL**

Début juillet 2022, les jeunes du Centre Social de Saint-Pierre-Le-Moûtier sont intervenus pour nettoyer l'église (sol, dépoussiérage et cirage des bancs).

Mars-sur-Allier  
58240

Le Maire,  
Jean DELEUME

Ils ont également peint les vasques de fleurs de la commune situés vers la Mairie, le cimetière et l'Eglise.

Pour rappel, lors de la séance ordinaire du 20 mai 2022, le conseil municipal a décidé et voté à l'unanimité de verser, en défraiement et pour leur permettre de faire des activités, la somme de 300,00 € au Centre Social.

**DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/013**  
**POINT LECTURE À LA MAIRIE**

Un espace dédié au point lecture est en cours d'aménagement dans les locaux de la Mairie. Ce projet est mené par Thierry FAVARCQ, Vice-Président à la Communauté de Communes Loire et Allier (CCLA) et il est financé, en très large partie, par la CCLA.

La peinture a été réalisée par Mickaël, l'agent intercommunal.

L'achat et l'installation du mobilier seront gérés par la Communauté de Communes Loire et Allier (CCLA).

Le logiciel sera fourni par le Conseil Départemental.

Un budget de 8 000€ est octroyé par la Communauté de Communes Loire et Allier (CCLA) pour l'achat d'ouvrages.

**DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/014**  
**NID DE POULE À BRUZEAU**

Marie HUMBERT demande que le nid de poule à Bruzeau soit bouché.

**DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/015**  
**ACHAT D'UN LOGICIEL POUR LE MARS INFOS**

Laurent CIRETTE va prendre attache auprès de Baptiste BOULON qui est chargé de gérer l'achat de ce logiciel.

**DÉLIBÉRATION N°2022/SEPTEMBRE/015**  
**ACHAT DE CARBURANT POUR LA VOITURE COMMUNALE ET LE MATERIEL COMMAL**

Jusqu'à présent, la commune disposait d'une carte pour l'achat de carburant à INTERMARCHÉ à Magny-Cours.

Depuis le début du mois de septembre, cette carte est obsolète et la commune ne pourra plus se servir en carburant dans cette enseigne.

La commune cherche une solution de remplacement adaptée au faible volume consommé chaque année par la collectivité.

**Prochain Conseil Municipal : 07 Octobre 2022 à 18h30**

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 20H35.

La Secrétaire,  
Véronique CHEVALIER

Le Président,  
Jean DELEUME

De la délibération n° 2022/SEPTEMBRE/001 à la délibération n° 2022/SEPTEMBRE/015

**TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>CHEVALIER</b>	Véronique	
<b>CIRETTE</b>	Laurent	
<b>CLÉMENT</b>	Odile	
<b>DELEUME</b>	Jean	
<b>FAVARCQ</b>	Thierry	
<b>GIEMZA</b>	Samuel	
<b>HUMBERT</b>	Marie	
<b>MERLE</b>	Isabelle	
<b>PETIT</b>	David	